



Préfecture de La Réunion

**Direction Régionale
Des Affaires Sanitaires et Sociales**

ARRETE N° 58 / DRASS/BEC
Portant nomination du jury du concours d'entrée dans les écoles d'aides-soignants de
SAINT-DENIS - de SAINT-PIERRE
Et l'école académique Léon De Lepervanche le PORT
SESSION 2007
---000---

LE PREFET DE LA REUNION
Officier de la Légion d'Honneur

- VU le code de la santé publique et notamment son article R311-4 et ses articles R4383-2 à R ;4383-8;
 - VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département et l'ensemble des actes subséquents qui l'ont Complétée ou modifiée ;
 - VU la loi n° 80-490 du 1^{er} juillet 1980 portant diverses dispositions en faveur de certaines catégories de de femmes et de personnes chargées de famille ;
 - VU le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article L.900-1 du code du travail et des articles L.335-5 et 1 ;3356
 - VU le décret n° 89-241 du 18 avril 1989 modifié portant statuts particuliers des aides-soignants et des agents des services hospitaliers de la fonction publique hospitalière et portant statut particulier des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière ;
 - VU le décret n° 94-626 du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture et modifiant le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;
 - VU l'arrêté du 31 janvier 2000 modifiant de précédents arrêtés relatifs aux formations et examens paramédicaux relevant de la compétence du secrétariat d'Etat à la santé et à l'action sociale ;
 - VU l'arrêté du 22 octobre 2005 articles 8 à 10 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;
- SUR proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales .

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les épreuves de sélection organisées en commun par les écoles d'aides-soignants de Saint-Denis, de Saint-Pierre et l'école Académique Léon de Lepervanche du Port auront lieu à partir du 25 avril 2007

ARTICLE 2 : Conformément aux articles 8, 9 et 10 de l'arrêté du 22 octobre 2005, le jury est composé comme suit :

PRESIDENT : La Directrice Régionale des Affaires sanitaires et Sociales ou son représentant ;

Membres :

1^{er} sous-jury :

Infirmiers exerçant des fonctions d'enseignants à l'école d'aides-soignants ou à l'Institut de Formations en Soins Infirmiers :

- Mme CAMALON Sylvie
- Mme JUREAU Léa
- Mme MILLOT Chantale
- Mme PAUSE Maryse
- Mr. ROSAMEL Rudy

Infirmiers exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement accueillant des élèves en stage :

- Mme BERNARD Arlette Cadre Unité 72 H CHD
- Mr GUICHARD Isidore (cadre Alcoologie Addictologie CHD
- Mme NICLIN Marie-Claire – cadre chirurgie III – CHD
- Mme GEORGES Jocelyne – Cadre Long Séjour - CHI de l'Est
- Mr. RIVIERE Fabrice – Cadre Médecine Chauvet – CHGM
- Mr. AGENOR Etienne – Cadre Médecine Interne – CHD

2^{ème} sous-jury :

Directeur d'IFAS ou d'IFSI ou cadre de santé ou infirmier enseignant permanent dans un IFAS ou dans un IFSI :

- Mme de JOUVANCOURT Pascale
- Mme PERROT Véronique
- Mme FONTAINE Isabelle
- M. BELLIER Franck
- Mme BEZIAT Françoise
- Mme CHAMAND Edith
- Mme GONNEAU Gladys
- Mme BENARD Gilberte
- M. PAYET Emile
- Mme QUEHE Nadine
- Mme MORICE Claire
- Mme PEURICHARD Catherine
- Mme RIVIERE Céline
- M. SELRY Ruffin
- M. SINCERE Michel

- Mme VAUGIEN Martine

Infirmiers cadre de santé accueillant des élèves en stage au GHSR :

- Mme AHO-NIENNE Marie Lure cadre de santé en endocrinologie et diabétologie
- Mme CADET Chantal cadre de santé en Gastro-Entérologie
- M. CORENTHY Alain cadre de santé en chirurgie orthopédique
- M. RANGAMA Serge cadre de santé en USLD
- M. RAMALINGOM Bernard cadre de santé en Hématologie-oncologie
- Mme LAURET Danièle cadre de santé en neurologie et explorations neurologiques
- Mme CHEVALIER Siméone cadre de santé en ORL
- M. SUPPERAMANIEN Biusy cadre de santé en rééducation réadaptation fonctionnelle.

3^{ème} Sous-Jury

Infirmiers exerçant des fonctions d'enseignants à l'école d'aides-soignants ou à l'Institut de Formations en Soins Infirmiers :

- Mme Caroline JABLONSKI
- Mme Hélène SOLTNER
- Mme Valérie BUYLE (directrice de l'IFAS du PORT)

Infirmiers exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement accueillant des élèves en stage :

- Mr. Michel FIERS, cadre de santé en maison de retraite du Centre Hospitalier Gabriel Martin
- Mr. Gilbert TREGAN, cadre de santé en Chirurgie du Centre Hospitalier Gabriel Martin
- Mr. Fabrice RIVIERE, cadre de santé en Médecine du Centre Hospitalier Gabriel Martin
- Mme Cécile LECHIEN, cadre infirmier en médecine à l'EPSMR – Saint-Paul
- Mme SANTIN Paule Michèle, cadre infirmière à l'ARAR HAD de la Possession
- Mme Maud CARO, cadre de santé en Psychiatrie du Centre Hospitalier Sud Réunion.
- Mme Anne MONTELEONE, Infirmière cadre au Centre de Rééducation Fonctionnelle du Port
- Mme Marie-Claude PEUDUPIN, cadre infirmière en consultations externes au centre Hospitalier Gabriel Martin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la directrice régionale des affaires sanitaires et sociales sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 3 avril 2007

P/ le Préfet et par délégation,
La directrice régionale des affaires
sanitaires et sociales,

Mme Flore THEROND-RIVANI

M

P. Le Directeur Régional des Affaires et Sociales
L'Inspecteur

Michèle RABILLOUD